

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 26 mars 2024 relative à un bien sis à SAMBREVILLE (VELAINE-SUR-SAMBRE) rue d'Auby 14 et lieu-dit « les Golettes », respectivement repris en tant que maison et terre cadastrés section D numéros 312F6P0000 et 312P5P0000 et appartenant à M

nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV..99, D.IV.100 et R.IV.105 du Code de Développement Territorial (CoDT),

Le bien en cause :

1° est situé à partir de la voirie en partie en zone d'habitat et en partie en zone Forestière (parcelle D312F6P0000) et en zone d'habitat (parcelle D312P5P0000) au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté Ministériel du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

2º est situé dans un schéma d'orientation local approuvé par du cet qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 ;

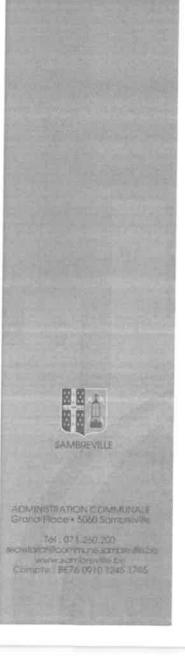
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

Le blen en cause a fait l'objet du permis d'urbanisme suivant délivré après le $\mathbf{1}^{er}$ janvier 1977 : numéro 069/2008 délivré pour le remplacement de la charpente et de la couverture de toiture en date du 30/04/2008 à M

Numéro 070/2008 delivré pour l'extension d'une habitation unifamiliale en date du 26/06/2008 à M $_{\odot}$

Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisation suivant délivré après le 1er janvier 1977 : <u>pour la parcelle D312P5P0000</u> : Velaine-sur-Sambre 25L au Collège Echevinal de Velaine en date du 08/12/1976 pour la création de douze lots

Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme nº 1 suivant(s) datant de moins de deux ans :





Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 2 suivant(s) datant-de moins de deux ans :

A SAMBREVILLE, le 15 avril 2024.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général

Xavier Gobbo

Le Député-Bourgnéstre

Jean-Charles LUPERTO

ASMINISTRATION COMMUNALE Grand Floor + 5068 Symbies III